

**Zeitschrift:** as. : Archäologie Schweiz : Mitteilungsblatt von Archäologie Schweiz = Archéologie Suisse : bulletin d'Archéologie Suisse = Archeologia Svizzera : bollettino di Archeologia Svizzera

**Herausgeber:** Archäologie Schweiz

**Band:** 26 (2003)

**Heft:** 2-fr: Augusta Raurica : un voyage à travers le temp

**Artikel:** Irak : des faucons et des vautours

**Autor:** Flutsch, Laurent

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-20096>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Irak: des faucons et des vautours

La Mésopotamie, le Tigre et l'Euphrate, Uruk, Ur, Sumer, Babylone, Ninive, les Assyriens, Nabuchodonosor... Ancrés pêle-mêle dans les souvenirs scolaires, ces noms magiques revêtent, pour les archéologues comme pour tous ceux qu'intéresse le passé humain, une signification fondamentale. C'est en Mésopotamie qu'apparaissent les prémisses de l'agriculture et de l'élevage, c'est là que naît l'écriture, que l'on invente la roue; même galvaudée, l'expression «berceau de la civilisation» ne s'applique guère mieux qu'à cette région du monde.

Planifiée et imposée par les faucons de Washington, la conquête de l'Irak a provoqué un triple désastre. Pour les humains écrasés sous les bombes, victimes d'un carnage technologique que d'aucuns ont osé qualifier de «propre»; pour la société humaine, qui n'a pu que déplorer les violations du droit international; pour l'humanité, dont le patrimoine a été dépouillé d'inestimables témoins lors du sac de Bagdad et de ses musées. On ne peut donc, dans cette revue, qu'exprimer colère et tristesse. La passivité (complice?) des troupes américaines durant les deux jours du pillage des musées, et les déclarations surréalistes de Donald Rumsfeld, qui assimile cet acte aux «inévitables émeutes marginales des matches de football», ne font qu'écoeur davantage.

Pour autant, tous les Américains ne se rangent pas dans le camp des nouveaux barbares. De hauts responsables culturels de l'administration Bush ont exprimé leur consternation en démissionnant et les milieux archéologiques ont protesté vigoureusement.

Il est en revanche des lobbies de marchands et de collectionneurs pour qui l'affaire est dans le sac de Bagdad: nombre d'entre eux déploreraient du reste le «protectionnisme» des autorités irakiennes et souhaiteraient l'ouverture du pays au commerce des antiquités. Il ne fait guère de doute, par ailleurs, que certains «pillards» des musées bagdadis, très sélectifs et très bien renseignés, ont agi sur commande. Des pièces volées ont déjà été signalées sur les marchés.

Enfin, au-delà de ce désastre «ponctuel», il y a les milliers de sites archéologiques irakiens qui, par la faute du chaos ambiant, risquent fort d'être mis en coupe réglée par les fouilleurs clandestins. Dans ce contexte calamiteux, on ne peut que rendre attentif à l'appel publié ci-contre, et espérer que la Suisse, plaque tournante du trafic illicite, adoptera enfin la Loi sur le Transfert des Biens Culturels (LTBC), sans les amendements trop laxistes votés début mars par le Conseil National.

*—Laurent Flutsch, Président de la SSPA*

### Liens utiles / Nützliche Links:

- International Criminal Police Organization: [www.interpol.int](http://www.interpol.int)
- United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization: [www.unesco.org](http://www.unesco.org)
- International Council of Museums: [www.icom.org](http://www.icom.org)
- International Council of Monuments and Sites: [www.icomos.org](http://www.icomos.org)
- World Customs Organization: [www.wcoomd.org](http://www.wcoomd.org)
- Art Loss Register: [www.artloss.com](http://www.artloss.com)
- Trace: [www.trace.co.uk](http://www.trace.co.uk)
- Confédération internationale des négociants en œuvres d'art: [www.cinoa.org](http://www.cinoa.org)
- Syndicat suisse des antiquaires et commerçants d'art / Verband Schweizerischer Antiquare & Kunsthändler: [www.vsak.ch](http://www.vsak.ch)
- International Foundation for Art Research: [www.ifar.org](http://www.ifar.org)

### Contacts / Kontakte:

- Prof. Bruno Jacobs, Université de Bâle / Universität Basel, spécialiste du Proche-Orient / Spezialist für den Vorderen Orient, e-mail: [bruno.jacobs@web.de](mailto:bruno.jacobs@web.de)
- Yves Fischer, Office fédéral de la culture / Bundesamt für Kultur, tél. 031 323 86 75, e-mail: [yves.fischer@bak.admin.ch](mailto:yves.fischer@bak.admin.ch)

## COMMUNIQUE DE PRESSE - OFC

### Pillage du patrimoine culturel irakien

Les dépêches de ces derniers jours faisant état de pillages en Irak ont causé une vive préoccupation. On peut craindre que le pillage des musées et des sites archéologiques ne soit qu'un début: plusieurs dizaines de milliers de biens culturels sont en danger. En règle générale, les biens culturels en provenance des zones de crises apparaissent rapidement sur le marché de l'art international.

C'est pourquoi l'UNESCO a engagé la Confédération Internationale des Négociants en Oeuvres d'Art (CINOA), le Conseil international des musées (ICOM), ainsi que les principaux acteurs du commerce d'art à faire en sorte que les biens culturels volés ne trouvent pas d'acquéreurs. La communauté internationale, sous l'égide de l'UNESCO, prévoit de publier toutes les données disponibles concernant le patrimoine culturel irakien. Des spécialistes du monde entier ont annoncé vouloir se mettre au service de la reconstruction culturelle. L'Office fédéral de la culture soutient ce projet.

L'Office fédéral de la culture a demandé aux milieux concernés, collectionneurs, musées et commerce d'art, ainsi qu'aux services compétents des autorités douanières et pénales de faire preuve de la plus grande vigilance. Cela devrait avoir un effet préventif, malgré la faiblesse des bases juridiques permettant de combattre le transfert illicite des biens culturels. La Suisse accomplit tout son possible afin de faire obstacle au commerce illicite des biens culturels. Elle ne doit pas servir de plaque tournante au commerce des biens culturels de provenance douteuse.

Le Parlement arrêtera probablement dans le courant de l'été la loi sur le transfert des biens culturels élaborée par l'Office fédéral de la culture. Cette loi permettra de lutter plus sélectivement contre de tels abus. Elle met à la disposition des autorités les instruments adéquats afin de réagir plus rapidement et efficacement devant de telles situations.

Au vu des pillages du patrimoine culturel qui se sont déjà produits et qui sont encore à attendre en Irak, nous vous demandons de vous montrer particulièrement attentifs devant des envois et des offres en provenance du Proche-Orient. On peut supposer que des quantités accrues de biens culturels irakiens vont apparaître prochainement sur le marché de l'art international.

Nous vous recommandons instamment de n'acheter ou de n'accepter aucun bien culturel dont l'origine n'est pas établie:

- Recherchez le plus d'informations possible sur la provenance d'un bien culturel et assurez-vous de l'identité du détenteur ou du propriétaire antérieurs. Assurez-vous de son droit à disposer du bien culturel en question.
- Consultez les index existant des biens culturels volés (Art Loss Register, Trace).
- Consultez les spécialistes, les organisations, les institutions et les autorités compétentes. L'Office fédéral de la culture s'offre à servir d'intermédiaire.

## PRESSEMITTEILUNG - BAK

### Plünderung des kulturellen Erbes im Irak

Die Meldungen der letzten Tage über Plünderungen im Irak lösen grosse Besorgnis aus. Es ist zu befürchten, dass die bisherigen Plünderungen von Museen und archäologischen Stätten nur den Anfang bilden: Mehrere zehntausend Kulturgüter sind gefährdet. In der Regel tauchen Kulturgüter aus Krisengebieten bald auf dem internationalen Kunstmarkt auf.

Die UNESCO hat deshalb den Internationalen Kunsthandelsverband CINOA, den Internationalen Museumsrat (ICOM) sowie die Hauptakteure des Kunsthandels aufgefordert, sich dafür einzusetzen, dass die gestohlenen Kulturgüter keine Abnehmer finden. Die internationale Gemeinschaft unter der Schirmherrschaft der UNESCO plant, alle verfügbaren Daten zum kulturellen Erbe des Irak zu veröffentlichen. Fachleute aus aller Welt stellen sich für den kulturellen Wiederaufbau zur Verfügung. Das Bundesamt für Kultur unterstützt dieses Vorhaben.

Das Bundesamt für Kultur hat die interessierten Kreise der Sammler, Museen und des Kunsthandels sowie die zuständigen Stellen der Zoll- und Strafverfolgungsbehörden umgehend zu erhöhter Aufmerksamkeit aufgefordert. Auch wenn die rechtlichen Grundlagen in der Schweiz zur Bekämpfung des illegalen Kulturgütertransfers schwach sind, soll dies dennoch eine präventive Wirkung haben. Die Schweiz ist bestrebt, alles Mögliche zu unternehmen, um den illegalen Handel mit Kulturgütern zu unterbinden. Sie darf nicht als Umschlagplatz für Kulturgüter dubioser Herkunft missbraucht werden.

Das Parlament verabschiedet voraussichtlich diesen Sommer das durch das Bundesamt für Kultur ausgearbeitete Kulturgütertransfersgesetz. Dieses Gesetz wird es erlauben, solche Missbräuche gezielter zu bekämpfen. Es stellt den Behörden die nötigen Instrumente zur Verfügung, um auf solche Situationen rascher und wirkungsvoll reagieren zu können.

Angesichts der erfolgten und noch erwartenden Plünderungen des kulturellen Erbes in Irak weisen wir Sie darauf hin, bei Seindungen und Angeboten aus dem Nahen Osten besonders aufmerksam zu sein. Es ist anzunehmen, dass in nächster Zeit vermehrt Kulturgüter aus dem Irak auf dem internationalen Kunstmarkt auftauchen.

Wir empfehlen Ihnen eindringlich, keine Kulturgüter zu kaufen oder entgegenzunehmen, deren Herkunft nicht eindeutig feststeht:

- Holen Sie alle mögliche Informationen über die Herkunft eines Kulturguts ein und identifizieren Sie den früheren Eigentümer bzw. Besitzer. Klären Sie dessen Verfügungsrecht über das Kulturgut ab.
- Konsultieren Sie bestehende Verzeichnisse gestohlenen Kulturgüter (Art Loss Register, Trace).
- Ziehen Sie Fachleute, Organisationen, Institutionen und Behörden bei. Für deren Vermittlung steht Ihnen das Bundesamt für Kultur zur Verfügung.